

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 13 DECEMBRE 2016 à 20 h

L'an deux mille seize et le mardi treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DEPUYDT, Maire.

Etaient Présents: Raymond DEPUYDT, Olivier VARIN, Jacky BRIERRE, Vincent BOIVIN, Christine COLAMARTINO, Maryse DEPUYDT, Christian LEBAIL, Céline PIROELLE.

Absentes excusées : Marie-Laure CAPITAIN, Nadine MORLEC, Josette ROUGET.

Madame Maryse DEPUYDT a été élue secrétaire.

Convocations adressées le 6 décembre 2016.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération Modificative pour paiement du FPIC
- Location d'un des logements au 16, Grande Rue
- Remplacement des éclairages de rue défectueux – Convention avec le SDEY
- Dépôt de l'Ad'AP (Agence D'Accessibilité Programmée)
- Affaires diverses

DELIBERATION MODIFICATIVE POUR PAIEMENT DU FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 73925 : Fonds péréq. interco et commun.		2 673.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		2 673.00 €
D 6531 : Indemnités élus	473.00 €	
D 65548 : Autres contributions	2 200.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	2 673.00 €	

LOCATION D'UN DES LOGEMENTS AU 16, GRANDE RUE

Un logement de la commune T3 s'est libéré dernièrement au 16, grande rue. Un locataire potentiel vient de se désister. Ce logement est donc disponible pour la location.

REPLACEMENT DES ECLAIRAGES DE RUE DEFECTUEUX – CONVENTION AVEC LE SDEY

L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour l'achat de 16 luminaires lanternes.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Le Maire présente à l'Assemblée le projet d'Eclairage Public (remplacement de 16 lampes BF par des LEDS de style + 3 horloges)- établi par le SDEY et son plan de financement.

Il rappelle la délibération n° 2014-030 du Conseil prise lors de la séance du 30 septembre 2014 portant transfert de la compétence éclairage public au SDEY – niveau 4.3.3.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet d'Eclairage Public susvisé et son plan de financement,

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEY en date du 9 décembre 2015 portant règlement financier,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE les travaux d'Eclairage Public proposés par le SDEY et leur financement selon le tableau ci-après,

	MONTANT TTC	MONTANT HT	TVA (récupérée par le SDEY)	PART SDEY 60 % du HT	PART COMMUNE 40% du HT
Travaux EP BF/LED + MOE	28 892,98 €	24 077,48 €	4 815,50 €	14 446,49 €	9 630,99 €
TOTAL	28 892,98 €	24 077,48 €	4 815,50 €	14 446,49 €	9 630,99 €

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

CHARGE le Maire de signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2017.

DEPOT DE L'AD'AP (AGENCE D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE)

La commune doit désormais s'engager afin d'entreprendre les travaux liés à l'accessibilité des lieux publics.

Les travaux pourront être scindés en 3 tranches :

- La mairie,
- La salle des fêtes,
- Les abords.

Le maire informe le conseil municipal qu'une réunion avec un conseiller de l'Agence Technique Départementale se tiendra le vendredi 13 janvier à 14 heures.

AFFAIRES DIVERSES

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la IVème tranche des travaux de l'église, les entreprises retenues se rendent actuellement sur le site afin d'évaluer les travaux et établir leur devis.

La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 8 janvier 2017 à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Ainsi fait et délibéré à Carisey, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,